



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Présents : **20**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **15/09/2025**

Date d'affichage : **16/09/2025**

de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de **Madame Christiane LARDAT maire**,

PRESENTS :

Audrey TROIN – Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD – Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT – Danielle CERTIER - Francis LAPRADE – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Bernadette BOUCQUEY - Pierre NOURRY – Christiane COLOMBO – Jean-Marc BONNET – Séverine COLIN – Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS :

Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
René LE VIAVANT	à	Audrey TROIN
Michaël RIGAUD	à	Mireille ESCARRAT
Kathia PIETTE	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Julie LEPLAIDEUR	à	Geoffrey PECAUD

ABSENTS :

Liliane LOURADOUR – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Florian VYERS – Audrey MICHEL – Jean-François BERNIGUET –

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Dans le cadre de la réalisation par la société COGEDIM du programme « Ensoleilla », situé 945, chemin de Radasse à Cogolin, la SA d'HLM Le Logis Familial Varois s'est portée acquéreur en VEFA de l'usufruit de 18 logements et parkings, usufruit locatif social (ULS) d'une durée de 15 ans et a sollicité pour ce faire, la garantie communale pour un emprunt d'un montant de 1 601 958 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

N° 2025/09/22-10

TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS A LA SAHLM 1001 VIES – OPERATION « ENSOLEILLA »

N° 2025/09/22-10
TRANSFERT DE LA GARANTIE D’EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D’HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS A LA SAHLM 1001 VIES – OPERATION « ENSOLEILLA »

Par délibération n° 2024/07/02-08, le conseil municipal en date du 2 juillet 2024 a accordé la garantie communale à 100 % pour ce projet.

Par courrier en date du 21 juillet 2025, le président du directoire de la SA d’HLM Le Logis Familial Varois informe la commune qu’un projet de fusion-absorption de la SA par sa société mère 1001 Vies Habitat à effet au 31 décembre 2025 sera soumise à son assemblée générale.
La société 1001 Vies Habitat se verra alors transférer l’intégralité des droits et obligations de la société absorbée.

Il est indiqué que cette opération s’inscrit dans une démarche de simplification juridique du groupe 1001 Vies Habitat et de mutualisation des capacités d’investissement dont la solidité financière.

En conséquence, les garanties d’emprunt accordées par la commune à la SA d’HLM Le Logis Familial Varois devront être transférées à cette nouvelle entité.

Pour rappel, le prêt n° 159066 est constitué de 2 lignes :

- Prêt CPLS – Complémentaire au PLS 2024 d’un montant de 784 959 € - contrat 5582039,
- Prêt PLS PLSDD 2024 d’un montant de 816 999 € - contrat 5582038.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

	Ligne du prêt 5582039	Ligne du prêt 5582038
Ligne du prêt :	CPLS	PLS
Montant :	784 959 €	816 999 €
- Durée du différé d’amortissement	24 mois	24 mois
- Durée	16 ans	16 ans
- Index	Livret A	Livret A
- Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
- Taux d’intérêts	4,11 %	4,11 %
- Périodicité	Annuelle	Annuelle
- Profil d’amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle

Il est donc proposé au conseil municipal d’approuver le transfert de la garantie d’emprunt accordée à la SA d’HLM Le Logis Familial Varois pour le remboursement de l’emprunt d’un montant total de 1 601 958 €

N° 2025/09/22-10

**TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D'HLM LE LOGIS FAMILIAL VAROIS
A LA SAHLM 1001 VIES – OPERATION « ENSOLEILLA »**

souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à la SA d'HLM 1001 Vies Habitat.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2288 et suivants du code civil,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le transfert des garanties d'emprunt accordées à la SA d'HLM Le Logis Familial Varois pour le remboursement des emprunts susvisés au profit de la SA d'HLM 1001 Vies Habitat,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de transfert de prêts ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.